

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : s2-26@snepfsu.net ou à : Vanessa DESCHAMPS, Résidence Les Grands Chênes, 30 rue des Cigales, 26740 MONTBOUCHER SUR JABRON

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F ☐ M ☐	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement			
	Nom			Code établissement			
	Nom de naissance			Nom			
	Prénom			Adresse complète			
	Adresse complète			Echelon (ou groupe pour les retraités)			
	Mail			Situation administrative (entourez ou surlignez si nécessaire)			
	Téléphone fixe			TZR Stagiaire sur 1 ^{er} poste. Temps partiel : %			
	Téléphone portable			Disponibilité Congès (parental...) Situation particulière : Retraite progressive : % d'activité.			

Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...		Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin	
	Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfsu.fr/espace-membre/ .		J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.	
	Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfsu.fr/espace-membre/ .		Date et signature NOM Prénom OU Image	

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2025-2026

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle					Catégorie/échelon										
	↓	↓	↓	↓	↓	1	2	3	4	5/5HEA1	6/5HEA2	7/5HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - CEPJ - PCEA Agri - ENS					100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €
	Prof EPS classe normale biadmissible							163 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €
	Prof EPS HCI (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPJ HCI - PCEA HCI					216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €				
	Prof EPS CIEx (Classe Ex) - P. Sport CIEx - CEPJ CIEx - PCEA CIEx					254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €				
	Chargé d'Enseignement						128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €
	Chargé d'Enseignement Hors Classe							190 €	201 €	227 €	244 €					
	Chargé d'Enseignement Classe Ex.					227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €					
	Catégorie / échelon					1	2	3	4/4HEA1	5/4HEA2	6/4HEA3	7	8	9	10	11
Agrégé·e - CTPS					130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €	
Agrégé·e Hors Classe - CTPS Hors Classe					277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €						
Catégorie / échelon					1	2/2HEA1	3/2HEA2	4/2HEA3	5/3HEB1	6/3HEB2	7/3HEB3	8	9	10	11	
Agrégé·e Classe Ex. - CTPS Classe Ex.					303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €					
CDI : Indice.					Inférieur à 436 → Groupe 3	120 €	Entre 480 et 502 → Groupe 6		174 €	Entre 603 et 627 → Groupe 9		219 €				
					Entre 436 et 452 → Groupe 4	130 €	Entre 503 et 527 → Groupe 7		183 €	Supérieur à 627 → Groupe 10		228 €				
					Entre 453 et 479 → Groupe 5	165 €	Entre 528 et 602 → Groupe 8		192 €							
Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.																
Prof EPS, sport ou CEPJ stagiaire à l'externe					100 €	Maitre auxiliaire (MA)					164 €	Abonnement Bulletin Non syndicables60 € Institutions/Associations60 € Etudiant-es STAPS20 €				
Agrégé·e stagiaire nouvel·le enseignant·e					130 €	Contractuel·le (CDD)					44 €					
Congé parental - disponibilité					46 €	Etudiant·e contractuel·le alternant·e					20 €					
Stagiaire en report de stage					20 €	Congé de formation					102 €					
Stagiaire non reclassé·e : selon échelon de la catégorie d'origine.																
Retraité·e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.						Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4			92 €	Entre 2 551 € et 2 800 € → groupe 8			152 €			
					Inférieur à 1051 € → Groupe 1	47 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5			107 €	Entre 2 801 € et 3 050 € → groupe 9			167 €		
					Entre 1 051 € et 1 300 € → groupe 2	62 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6			122 €	Entre 3 051 € et 3 300 € → groupe 10			182 €		
					Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3	77 €	Entre 2 301 € et 2 550 € → groupe 7			137 €	Supérieur à 3 301 € → groupe 11			197 €		

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT  En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	Nom	
	Prénom	
	Adresse	
	Compl. d'adresse	
	CP - Ville	
	Pays	
	Code IBAN	
	Code BIC	
	Paiement récurrent ☒	MERCI DE JOINDRE UN RIB
	NE RIEN INSCRIRE ICI →	

Pour le compte du
SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
 Ref : cotisation SNEP
A :
Le :

Signature : NOM Prénom OU Image

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.

2/ En ligne sur le site <https://lesite.snepfsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

3/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU

Précisez le nombre de chèques (max 8)

(Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)